



Bien vivre ensemble cet été

Edito



Chers amis d'Ecuillé,

Nous entamons les derniers 18 mois d'un mandat particulièrement riche en travaux, investissements indispensables à la vie de la commune et au bien-être de ses habitants.

La première partie est désormais finalisée avec la construction de l'atelier communal/lieu de stockage associatif, et les aménagements des routes de Champigné, de la Croix de Beauvais, de Cheffes et de Bourg. A chaque fois les réseaux d'eau ont été refaits.

Autre chantier important, la réfection de l'église, dont les alentours étaient devenus particulièrement dangereux en raison de l'usure des pierres. Les travaux à la fois de sécurisation et d'embellissement permettent maintenant de se déplacer dans le bourg en toute sérénité en profitant du renouveau architectural du bâtiment religieux.

A compter de cette rentrée, nous entamerons la dernière phase avec des travaux d'ampleur :

Tout d'abord, la réfection des réseaux d'eau du bourg et de la rue des écoles. Dans le même temps les lignes électriques seront enfouies rue de l'église, de façon à proposer un environnement visuel plus agréable. Cela concernera la portion se situant entre la rue des écoles et la rue des caves. Ces voies seront refaites au fur et à mesure. Le déroulement de ce chantier et ses différentes étapes vous seront présentés en réunion publique courant octobre.

Ensuite, débutera l'investissement le plus important depuis de très nombreuses années à Ecuillé. En effet, en plus de 120 années, le bâtiment de la mairie n'a jamais connu d'évolution notable et n'était plus aux normes (espace limité, mauvaise isolation, sanitaires vétustes...). Il était donc temps d'améliorer les choses. Pour cela la réflexion s'est portée sur les besoins des habitants de façon plus large. Par exemple, la commune d'Ecuillé est une des rares communes du Département de Maine-et-Loire sans salle communale (depuis 20 ans, c'est la salle de motricité de l'école des Salamandres qui remplit cette fonction, en parallèle du préfabriqué qui, étant devenu vétuste, vient d'être détruit). Autre besoin repéré, celui d'un service élargi pour la bibliothèque. Les travaux de rénovation-extension de la mairie permettront donc la création d'une grande salle de 150m² destinée aux associations et aux activités de tous les habitants, ainsi qu'un espace bibliothèque, ludothèque, médiathèque.

Cette période exceptionnelle perturbe l'organisation des services municipaux, délocalisés dans la maison de l'enfance, et mobilise une grande partie de leur activité. Nous avons tous besoin d'un peu de patience et de bienveillance d'ici à la fin de ces travaux. De respect aussi. Les toutes récentes dégradations des véhicules du personnel communal et scolaire ont créé un climat difficile.

Patience, respect et bienveillance seront donc nos mots d'ordre d'ici à la fin du mandat afin d'offrir aux habitants d'Ecuillé un bourg entièrement refait, une sécurité fortement améliorée, un ensemble culturel et une vraie salle municipale.

Enfin, le printemps ayant été particulièrement humide, la végétation s'est développée de façon exponentielle. Pour rappel, depuis 2017 pour les collectivités et 2019 pour les particuliers, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite pour des raisons de santé et pour améliorer la qualité biologique et écologiques des masses d'eau.

L'entretien se fait donc de façon raisonnée, et les bourgs des communes ont retrouvé le rythme des floraisons. Il nous appartient d'observer la biodiversité revenue, avec une grande richesse d'orchidées ou de graminées par exemple. Les récentes installations d'apiculteurs professionnels ou amateurs sur notre commune sont un signe fort d'un environnement plus sain pour nous et pour nos enfants. C'est aussi l'occasion de déguster un miel enrichi de la floraison de nos jardins.

La sortie botanique du 12 octobre vous permettra de découvrir une partie de cette grande diversité communale.

Nous vous souhaitons un bel été.

L'équipe municipale





Les inscriptions scolaires et périscolaires pour l'année 2024/2025 sont ouvertes, vous pouvez dès à présent réserver la cantine ainsi que la garderie sur le Portail Famille. Vos informations administratives et coordonnées sont à mettre à jour le cas échéant. Pour rappel, les inscriptions cantine peuvent être réalisées à l'année, et les éventuelles modifications seront à faire au plus tard 72h à l'avance (nous ne pouvons plus faire de commandes auprès du prestataire passé ce délai). En ce qui concerne les inscriptions aux temps périscolaires, il n'y a plus d'heure à entrer au moment de l'inscription, et la facturation se fait à la demie-heure. N'hésitez pas à contacter la mairie en cas de question sur le fonctionnement du portail famille.

Pour l'année 2024-2025, les tarifs sont les suivants :

Le dispositif 'Cantine à 1€' financé par l'état est reconduit pour l'année scolaire 24/25. Il permet aux familles ayant un quotient familial de moins de 850 de bénéficier d'un tarif forfaitaire de 1€ pour la pause méridienne. Si vous êtes concerné, vous n'avez pas de démarche particulière à effectuer au moment de l'inscription de vos enfants au service.

Quotient familial	Pause méridienne (dont repas)	Accueil Péri Scolaire (matin / soir)	Projet d'Accueil Individualisé (accueil sans repas)
0 à 850	1,00 €	0,60 €	1,00 €
851 à 1200	4,40 €	1,09 €	2,18 €
1201 à 1400	4,53 €	1,11 €	2,22 €
1401 à 1750	4,73 €	1,16 €	2,33 €
Supérieur à 1751	4,79 €	1,27 €	2,53 €



Du changement pour cette rentrée, puisque Mr Philippe Desportes, directeur de l'école des Salamandres depuis 13 ans, rejoint l'école d'Etriché en septembre prochain, laissant sa place à Mme Alice Blin à qui nous souhaitons la bienvenue.



Aide aux familles pour les centres de loisirs

La commune d'Ecuillé ne dispose pas de centre de loisirs pour l'accueil des enfants l'été. Constatant une augmentation importante des tarifs sur les centres du territoire, nous avons sollicité les familles pour connaître leurs besoins et fréquentation de structures. Au regard des réponses reçues, la municipalité a choisi de proposer aux familles un soutien financier qui prendra en charge la différence entre le tarif 'habitants' et le tarif 'hors commune' du centre fréquenté par leurs enfants cet été en leur laissant la liberté du choix du centre. Les modalités de souscription à cette prestation seront disponibles prochainement sur le site internet de la mairie.



Convention Territoriale Globale

La **C**onvention **T**erritoriale **G**lobale est la contractualisation de notre collaboration avec la CAF pour la mise en œuvre des projets à destination de tous les habitants (enfance, jeunesse, parentalité, logement...). Notre CTG s'exprime à l'échelle du bassin de vie qui regroupe 4 communes : Cantenay-Epinard, Ecuillé, Feneu et Soulaire-et-Bourg. Pour mener à bien ces projets, Marion NEEL a intégré le comité de pilotage de la CTG en juin dernier. En tant que chargée de coopération, elle aura pour mission de recenser les besoins des habitants et d'accompagner les communes et les services dans la réalisation des projets afférents.



Forum des Associations

Les associations de la commune préparent une matinée Forum des Associations pour le **7 septembre prochain**. Toute la matinée, ils vous présenteront leurs activités, et vous pourrez vous inscrire et/ou vous engager comme bénévole. De plus amples informations arriveront bientôt...



Travaux voirie

Les travaux de réhabilitation du réseau et des branchements d'alimentation d'eau potable vont reprendre rue de l'Eglise et rue du Centre à compter du **mardi 27 août pour une durée de 10 semaines**.

La première phase du chantier concernera la rue du Centre qui sera donc fermée à la circulation. Une déviation par la rue des Caves sera mise en place.

Pour la deuxième phase, comprenant les travaux sur la rue de l'Eglise, entre la rue des Caves et la route de Champigné, la route sera également barrée et une déviation sera mise en place par la RD 768 et 74.

Un flyer d'information vous sera distribué à cet effet.

Dans la continuité de ces travaux, nous poursuivrons et achèverons l'aménagement du centre bourg. L'étude est en cours. A l'issue de celle-ci, une réunion publique sera organisée à l'automne pour vous la présenter.



Pour mieux préserver et valoriser la biodiversité locale, Angers Loire Métropole réalise son Atlas de la biodiversité, en partenariat avec une vingtaine de communes dont Ecuillé, et avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité.

Ainsi une grande démarche d'inventaire a été lancée le 22 mai dernier, qui prévoit une campagne d'observation jusqu'à décembre 2025. Vous pouvez tous y participer en prenant appui sur le carnet de terrain mis à votre disposition à la mairie (maison de l'enfance), et profiter des animations proposées tout l'été (voir programme d'animations). N'hésitez pas à passer le chercher !

Cette démarche a pour but de nous aider à connaître et protéger notre environnement en repérant les espèces ordinaires mais essentielles à notre écosystème.

Retrouvez toutes les animations sur angersloiremetropole.fr/atlas-biodiversite



Récupérateur d'eau

Angers Loire Métropole propose une contribution financière pour l'achat d'un récupérateur d'eau installé sur une gouttière à déconnecter du réseau d'eau pluviale, afin de privilégier l'infiltration des eaux de pluie "à la parcelle".

Critères d'attribution de la subvention :

- Être propriétaire d'un logement dans une des communes d'Angers Loire Métropole
- Déconnecter définitivement sa gouttière du réseau collectif public d'eaux pluviales (dans la limite de deux gouttières par logement)
- Permettre au trop-plein du récupérateur d'eau de retourner dans son jardin
- Acheter un récupérateur d'eau de pluie neuf, d'une capacité minimale de 200 litres



Pour plus d'information et pour faire une demande de subvention, flashez le code ci-contre ou consultez le site d'Angers Loire Métropole <https://www.angersloiremetropole.fr/mon-quotidien/eau-et-assainissement/infiltrer-leau-de-pluie-sur-son-terrain/aide-a-lacquisition-dun-recuperateur-deau/index.html>



- ➡ Cette subvention ne pourra pas être cumulée avec l'aide d'un autre organisme
- ➡ Les récupérateurs d'eau acquis avant le 2 mai 2024 ne sont pas éligibles à cette subvention.



Le trop plein du récupérateur d'eau déconnecté du réseau pluvial peut, par exemple, être déversé dans un bac ou un massif de fleurs. (Photo:Patrick Herzberg/Shutterstock)

Compostage, on s'y met tous !

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020 (loi Agec 2020 - Art. 88), le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers. Angers Loire Métropole accompagne les collectivités dans la mise en place de solutions à destination de ses habitants.

Ainsi, chaque citoyen pourra trouver la solution de compostage qui lui convient le mieux selon son type de logement : compostage individuel, compostage en pied d'immeuble pour les logements disposant d'un jardin, lombricompostage et/ou compostage de quartier pour les logements sans espaces verts.

Sur Ecuillé, un composteur en bois de 300 l sera installé près de l'Eglise le 22 août prochain et un autre près de l'Ecole en septembre.

Chaque site de compostage de quartier est composé :

- d'un bac de compostage pour déposer vos déchets alimentaires,
- d'une réserve de matière sèche pour absorber l'humidité
- d'un bac de maturation pour laisser la matière se décomposer



L'objectif d'Angers Loire Métropole est de sensibiliser, accompagner les habitants désireux de composter en fournissant gratuitement les composteurs. En effet, seuls environ 31% des foyers du territoire compostent leurs déchets, **c'est pourquoi une journée de distribution de composteurs et de sensibilisation sur les bonnes pratiques du compostage (individuel et partagé) par le service déchets d'Angers Loire Métropole aura lieu le 7 septembre prochain lors du forum des associations.**

Vous voulez en savoir plus sur le compostage partagé de quartier ou vous souhaitez un composteur individuel, contactez le 02.41.05.54.00 ou rendez-vous sur le site internet d'Angers Loire Métropole (formulaire en ligne).



Bruits et nuisances de voisinage

L'été arrivant, nous passons davantage de temps dans nos jardins... nous en profitons pour l'entretenir, pour y inviter des amis et organiser des fêtes. Si ces moments de détente sont essentiels au bien vivre ensemble et à la convivialité, il ne faut pas pour autant que cela constitue une nuisance pour nos voisins. Comment faire pour que chacun profite sans désagrément ?

Dans un premier temps, il est essentiel de communiquer avec ses voisins, en les prévenant si vous avez l'intention de faire une fête. Ensuite, il est important de respecter des horaires raisonnables en ce qui concerne le bruit (musique, discussions). Les occupants des locaux d'habitation et de leurs dépendances doivent prendre toutes dispositions pour ne pas troubler le voisinage notamment par l'usage fréquent, répétitif ou intempestif d'instruments de musique, d'appareils électroménagers et/ou domestiques (radio, télévision, musique, machine à laver, etc.), ou par la pratique d'activités non adaptées à ces locaux.

Petit rappel de la législation en la matière:

Bruit :

Les travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore : tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, etc... peuvent être effectués seulement :



les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Plus d'informations, voir l'arrêté via le lien : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/media/52503/download?inline>

Brûlage de végétaux :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit. Valorisez vos déchets vert avec le compostage domestique, le broyage - paillage et la déchèterie

Dépôts sauvages :

Les dépôts d'ordures sur la voie publique sont interdits. Nous remarquons toujours des dépôts sauvages près du point d'apport volontaire situé chemin du Portineau. Il en va du confort de chacun de laisser cet espace propre, d'autant plus qu'il se situe à côté de l'école et que cela pourrait représenter un danger pour les enfants ! Pour rappel, l'infraction de dépôt sauvage est punie d'une amende pouvant s'élever à 1500€.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer vos déchets au sol à côté de ces conteneurs. **Si vous remarquez que le conteneur verre ou d'apport volontaire des déchets est plein, veuillez contacter directement le service déchets Angers Loire Métropole au 02.41.05.54.00 pour qu'il soit vidé.**

Important : ne pas mettre de gros cartons dans l'apport volontaire. Merci.

AGENDA



Notez dès à présent dans vos agendas les évènements à venir à Ecuillé :

- **7 septembre** (matin) : forum des associations / installation des composteurs collectifs - terrain multisport
- **21 septembre** : Fête de l'agriculture paysanne à la ferme de la Casserie : toute la journée, marché de producteurs, visite de la ferme, balades en calèche... et concerts à partir de 18h
- **12 octobre** : randonnée nocturne contée et fouées par la commission Biodiversité

Mais aussi :

★ Vente à la ferme Marguerite d'Anjou au Petit Montarbeau : 1 mercredi sur 2 (semaines paires) de 17h à 19h, tome de vache et produits locaux.

★ Le Marché Super à la ferme de la Casserie : Tous les vendredis à partir de 17 h : un marché de producteurs 100 % bio et local

★ Bibliothèque : permanence le samedi de 10h à 12h30 et le mercredi de 16h30 à 18h30 à la maison de l'enfance.

★ Repair café : 21 septembre, 19 octobre et 8 novembre 2024 de 9h30 à 12h30 (atelier de co-réparation : avec des bénévoles experts en réparation électroménager, électronique, couture, vélo...) au Planty